

Bonjour chers(ères) collègues de la section locale 698,

Le secteur de l'hôtellerie et de la restauration a connu au Québec un été intéressant compte tenu des inquiétudes que nos employeurs avaient entre autres à cause de la valeur quasi au pair du dollar canadien et américain et de la valeur à la baisse de l'euro: cette situation laissait présager un exode des touristes canadiens vers les États-Unis et l'Europe pour profiter des bas prix. Mais avec une météo plus collaboratrice que les dernières années et beaucoup d'activités gratuites (surtout à Montréal et à Québec) les touristes ont répondu présents et se sont déplacés en grand nombre. Par exemple au Fairmont Tremblant, en restauration, nous sommes 25% de plus d'employés comparé avec l'été 2009. La région de Montréal est en train de connaître une de ses meilleures saison d'été en occupation de chambres. Mais il ne faut pas se réjouir trop vite et espérer que l'économie mondiale va finir par stabiliser un peu plus ce qui favorisera le déplacements des touristes.

Aujourd'hui je voudrais aussi vous parler de la situation de nos collègues du secteur de l'hôtellerie, restauration et des bars. Dans un article paru dans la Presse du 16 juillet 2010, le journaliste Vincent Brousseau-Pouliot fait un résumé d'une étude commandée par la Commission des Normes du travail qui nous dit que 68% des employés de notre secteur se disent victimes d'une infraction à la Loi sur les normes du travail; selon cette enquête 71% des serveurs, 76% des employés âgés entre 25 et 29 ans, ainsi que 89% des employés travaillant plus de 40 heures par semaine ont été victimes d'au moins une infraction. De plus 32% ont été victimes d'une infraction, 19% de deux infractions, 12% de trois infractions et 6% de quatre infractions. Selon l'enquête de la Commission des normes du travail, les infractions les plus communes sont celles relatives à la période de repas (38%), au partage des pourboires (37%) au congé annuel (28%), aux uniformes non-remboursés (26%) et au bulletin de paie (15%) . Même dans nos grosses boîtes syndiqués, nos délégués syndicaux doivent souvent invoquer ces Lois minimum du travail qui sont souvent inconnu des dirigeants des compagnies qui nous engagent. Notre syndicat a du travail à faire pour aider ces travailleurs a se faire respecter. Nous savons tous que dans ces petites entreprises où il y a un fort taux de roulement des employés qu'il est très difficile voir même impossible de se syndiquer. Peut-être faut-il trouver de nouvelles manières de faire pour permettre à ces travailleurs de se faire respecter; pour moi le débat est lancé et je compte bien essayé de trouver avec mes collègues des TCA, des solutions pour aider ces personnes. Je souhaite a tous un bel automne et n'hésitez pas à communiquer avec moi.

Michel Clavette
Prés. Unité Fairmont Tremblant
Vp section locale 698
Prés. Du conseil de
l'hôtellerie et de la
restauration
Vp TCA FTQLL
m_clavette@hotmail.com